

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT DU COLLECTIF « INFOS ACTIONS 3EME LIGNE » ET DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA TERRE »

Toulouse, le 23/02/2021

Suite au dernier jugement du Tribunal Administratif sur l'irrecevabilité du dernier Plan de Déplacement Urbain de 2020, il faut avancer avec clarté et sans tarder sur la redéfinition trans-partisane du schéma des mobilités de l'aire urbaine toulousaine, en commençant par abroger les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique du projet de 3ème ligne de métro « TAE + CLB ».

Bonjour,

En lien avec l'association « les Amis de la Terre Midi Pyrénées », notre Collectif « Infos Actions 3ème ligne », dont la mission est d'accompagner les habitants de l'agglomération face à la mise en route du projet d'une 3ème ligne de métro, vient d'écrire une Lettre Ouverte au Préfet de Région afin de procéder à **l'abrogation des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de 3eme ligue de métro dit « TAE + CLB ».**

En effet, depuis la date de signature des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) faisant suite à la dernière Enquête Publique, un changement de circonstances rend impossible la réalisation du projet « TAE et CLB ». Cette impossibilité résulte de la décision du Tribunal Administratif de Toulouse d'annuler la délibération du SMTC Tisséo Collectivités qui avait approuvé la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'aire toulousaine. Suite à ce jugement, la version en vigueur du PDU de la grande agglomération toulousaine reste la révision approuvée en 2012, ce qui fait que **l'opération de création d'une 3ème ligne de métro de type « TAE + CLB » est incompatible des orientations du plan de déplacement en vigueur.** En effet rappelons ici que le PDU 2012 n'envisage pas de compléter les lignes A et B du métro par de nouvelles créations de lignes, mais uniquement de renforcer et étendre le réseau existant par le passage à 52 m de la ligne A (déjà réalisé), ainsi que par la prolongation de la ligne B (PLB) de Ramonville à Labège.

Du fait de cette incompatibilité notoire, à la fois technique et financière, les organisations signataires “Info Actions 3ème Ligne” et “Amis de la Terre Midi-Pyrénées” demandent d'abroger les arrêtés préfectoraux du 7 février 2020 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation des projets TAE et CLB.

Sans entrer dans des arguties juridiques, cette annulation du PDU de 2020 donne **l'opportunité à la population toulousaine de réfléchir et de s'exprimer** sur les conséquences des changements économiques, financiers, démographiques inévitables dus à la crise Covid19 sur les mobilités et l'urbanisme de notre aire urbaine. Cette situation confirme le bien-fondé de l'approche que nous avons anticipé en décembre dernier en demandant la révision du programme de 3ème ligne auprès du Ministre, de la Région, du Département ainsi que de l'ensemble des collectivités impactées.

Nous vous remercions de votre attention et nous sommes à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement

Collectif "Infos Actions 3ème ligne" /
Richard MEBAOUDJ / 07 81 80 44 78 / Page facebook et Twitter : Tapez « Infos
Actions 3ème ligne »